



LE DROIT D'UTILISER UN DÉTECTEUR DE MÉTAUX

Mon coup de gueule
Alain Cloarec
février 2014

L'UTILISATION D'UN DÉTECTEUR DE MÉTAUX EST TRÈS RÉGLEMENTÉE DANS LE CADRE DE RECHERCHES POUVANT INTÉRESSER L'HISTOIRE, L'ART OU L'ARCHÉOLOGIE. IL EST POUR CE CAS NÉCESSAIRE D'AVOIR UNE AUTORISATION PRÉFECTORALE QUE VOUS AUREZ PEU DE CHANCE D'OBTENIR EN TANT QUE SIMPLE CITOYEN. DANS CE CAS, NOUS PENSONS QU'IL N'Y A RIEN D'ANORMAL.

L'UTILISATION D'UN DÉTECTEUR DE MÉTAUX DANS LE CADRE D'UNE DÉTECTION DE LOISIR/PROMENADE EST TOTALEMENT LIBRE HORS SITE ARCHÉOLOGIQUE.

QU'ON SE LE DISE, C'EST LA LOI !

EN REVANCHE, VOUS NE DEVEZ PAS AVOIR « L'INTENTION » DE RECHERCHER DES OBJETS POUVANT INTÉRESSER L'HISTOIRE, L'ARCHÉOLOGIE. EN AUCUN CAS VOUS DEVEZ VOUS SITUER SUR UN SITE CLASSÉ.

VOUS POUVEZ NÉANMOINS TROUVER UN OBJET ARCHÉOLOGIQUE (HORS SITE) SANS AVOIR L'INTENTION DE LE TROUVER.

DANS CE CAS VOUS ÊTES TENUS DE FAIRE UNE DÉCLARATION À LA MAIRIE DE LA COMMUNE CONCERNÉE.

DANS CE CAS, VOUS RISQUEZ AUSSI LES PIRES ENNUIS DANS LA MESURE OÙ LE CIVISME N'EST PAS RÉCOMPENSÉ, QUE LA LOI QUI ENCADRE NOTRE LOISIR N'EST PAS RESPECTÉE PAR IGNORANCE DES PERSONNES QUI NOUS CONTRÔLENT ET NOUS JUGENT.

IL FAUT QUE CELA CHANGE, QUE LA LOI SOIT APPLIQUÉE SANS SE FAIRE ABUSER.



Vous êtes nombreux à vous interroger sur une probable modification de la loi Française concernant l'utilisation des détecteurs de métaux, voire de son interdiction totale selon certains.

Toute l'équipe de Planète Détection, ainsi que nos revendeurs, se joignent à moi pour dénoncer l'in vraisemblance des propos émanant principalement d'une seule et même association. Tous nos clients et tous les prospecteurs passionnés, responsables et respectueux, peuvent se joindre à nous en difusant le plus largement possible ce « coup de gueule ».

Il nous semble important de vous informer sur cette « chasse aux sorcières » instrumentalisée essentiellement par l'HAPPAH et dont nous sommes les victimes depuis trop longtemps. Cette association tente de faire croire qu'un décret ou projet de loi est en cours pour essayer d'éradiquer notre loisir, la détection.

Le plus grave, c'est qu'ils arrivent à sensibiliser les médias, (« Le Parisien », « La Nouvelle République » deux articles publiés en février 2014 et bien d'autres...) mais aussi certaines autorités de l'état (Préfets, Mairies, Gendarmeries...) indiquant que la détection est interdite, **ce qui est bien évidemment**

totallement faux. Nous étudions la possibilité de déposer une plainte pour propos mensongers.

Le président de cette association se pose en « Saint Sauveur » du patrimoine et n'hésite pas à tirer à boulets rouges sur les prospecteurs alors qu'il traîne de grosses casseroles derrière lui. Lorsque l'on prend connaissance de certains de ses propos, la stupidité est certainement l'un des motifs de son licenciement par l'INRAP, alors qu'il indique avoir quitté lui même cette « institution ».

Avant toute chose il est important de cibler les désirs de l'HAPPAH.

Selon Monsieur Desforges, représentant de cette « religieuse » association, toute personne utilisant un détecteur de métaux est hors la loi, donc répréhensible. Il a établi, lors d'une interview publiée fin 2013 dans « Le Parisien du 2 novembre 2013 » que le fait de rechercher des clefs perdues sur une plage était d'apparence bien « sympathique », voire « anodin », mais détruisait les couches archéologiques...

On croit rêver d'entendre de telles inepties pour ne pas dire des telles conneries, mais il n'en est pas à ses premières. Peut être pourrait t-il aussi demander qu'une loi soit votée pour éradiquer les tempêtes, les coups de vents, les grandes marées.



Que l'on supprime aussi les seaux, les pelles et les râtaux de nos enfants qui jouent sur les plages. Interdire à nos paysans de labourer leurs champs ou d'extraire les betteraves. Savez-vous Monsieur Desforges que lorsque l'on arrache une betterave elle peut faire remonter des monnaies situées dans des couches qui sont bien au delà des performances des détecteurs ? Interdisez donc la culture de la betterave Monsieur Desforges ! Avez-vous pensé aux sangliers qui peuvent ravager un champ sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur en une seule nuit? Déposez plainte contre les sociétés de chasse Monsieur Desforges. L'enduro du Touquet qui dévaste les dunes de sable, ou encore cette urbanisation grandissante et destructrice qui engloutie chaque jour des centaines de kilomètres carrés et fatalement des vestiges archéologiques.

Les entrepreneurs confrontés à ce « problème » ne déclarent généralement pas ces sites par peur d'être ralentis dans les travaux sans compter d'autres intérêts, dont l'aspect financier très important. Les fouilles de sauvetage réalisées ne sauvent généralement pas grand chose.

Ca c'est une réalité, mais ce monsieur n'en parle pas, pas plus que les journalistes qui publient les articles sur le sujet sans prendre le soin de vérifier la véracité des textes de lois. Lorsque l'on n'a pas l'expérience sur un sujet, il faut éviter de s'en remettre aux autres pour publier du papier à sensation. C'est de la désinformation, des appels à la délation qui n'ont pas lieu d'être. Les commentaires sont totalement infondés, c'est sans intérêt pour un journal digne de ce nom. Heureusement que « Science et Vie », « Le National Géographique » par exemple, ne prennent pas leurs lecteurs pour des imbéciles.

Archéologie de sauvetage

Après des « fouilles de sauvetage » dont je me demande ce qui a bien pu être sauvé, j'ai vu de mes propres yeux des dizaines de vestiges et tombes mérovingiennes être désintégrés pour libérer le passage du TGV non loin du site de Disneyland. Des structures de villas gallo-romaines s'effondrer sous le poids des bulldozers pour construire une

zone pavillonnaire dans le Loiret. Les fouilles ont dû donner entière satisfaction car j'ai ramassé à la main, « croyez moi ! » des dizaines d'objets antiques. J'entends trop souvent cet argument qui tente de prouver que les prospecteurs prélèvent des éléments essentiels à la datation d'un site. C'est une ineptie dans la plupart des cas que je défendrai un peu plus loin. Que l'on ne nous dise pas, que ces vestiges, qui finissent parfois noyés sous des tonnes de béton ou un rail du TGV sont des « mangeoires » dans le cadre de fouilles pour les générations futures. Nous l'avons trop entendu, que l'on ne nous prenne pas pour des imbéciles. Les générations futures auront certainement d'autres sites à fouiller mais aussi bien d'autres problèmes à résoudre. S'occuper du passé, c'est très respectable mais l'avenir de notre planète l'est bien plus. Les petites monnaies qui ne seront pas sauvées aujourd'hui ne pourront plus l'être demain.

Ce Monsieur veut aussi établir une liste rouge et détaillée des objets pillés sur notre territoire pour crédibiliser sa thèse et sensibiliser l'opinion ! L'inconcevable, c'est que les médias reprennent ces chiffres sans avoir à les justifier, ils font confiance à cet « honnête » homme.

Il faudra rendre des comptes Monsieur Desforges car si par habitude vous inventez des histoires, elles sont banales pour ceux qui connaissent vos méthodes mais toutefois dangereuses pour les autres. En ce qui concerne votre liste « d'objets rouges », il faudra avancer des preuves et non des suppositions comme vous avez l'habitude de le faire. Nous ne nous laisserons pas duper car il est établi que dans le mensonge, monsieur Desforges, il n'y a aucun doute, il n'y a pas de superlatifs pour qualifier les vôtres.

Si vous fustigez sans cesse les prospecteurs nous pouvons vous donner quelques exemples où des responsables de l'administration ont été condamnés pour vols et trafics.

Le conservateur d'Antibes par exemple qui organisait le pillage d'amphores mais aussi **la sous-directrice de l'administration des monnaies**, (la Monnaie de Paris) condamnée à trois ans de prison avec sursis (seulement !) pour vol de pièces rares dans les collections nationales et qui étaient revendues à des numismates. Soixante monnaies retrouvées et identifiées mais huit cent quatre vingt quatre restent introuvables. **Des dizaines de trésors** qui se volatilisent après inventaires dans les musées...etc.

Ce sont les prospecteurs qui pillent les musées ? Quand nos hommes politiques sont censés montrer l'exemple mais que certains marchent de travers et finissent par tomber, je ne comprends pas pourquoi dans le monde de l'archéologie, **c'est l'univers des bisounours** Monsieur Desforges. Vous êtes semblé-t-il tous irréprochables alors que chez les utilisateurs de détecteurs de métaux, il n'y a que des pilleurs !

Il demande qu'un fichier d'immatriculation des détecteurs de métaux soit institué pour que seuls les plombiers, agents du BTP ou de sécurité, archéologues puissent s'en servir. Vous rendez vous compte de ce que vous demandez ? L'impossible Monsieur Desforges, il faut être réaliste et lorsque l'on ne sait pas compter, il faut arrêter de rêver !

Réponse à la question publiée au JO le 12/11/2013: « Cette préconisation a fait l'objet d'une analyse juridique approfondie dont il ressort qu'une telle mesure serait source de complexité administrative et entraînerait une charge importante pour les services de l'État chargés de l'immatriculation et du contrôle, sans assurer en contrepartie une garantie d'encadrement de cette pratique. »

Il est souhaitable que nos gendarmes aient d'autres chats à fouetter que de perdre du temps à contrôler des prospecteurs respectueux de la loi.

Au mois de février de cette année, sur une dénonciation calomnieuse, un prospecteur se fait contrôler dans un champ par la gendarmerie. Il a l'accord du propriétaire de prospecter dans ce champ « banal » qui ne recèle aucun site archéologique. Sur cette dénonciation, les gendarmes l'arrêtent et prennent contact avec l'archéologue local qui signifie que la détection au détecteur de métaux est interdite. Les gendarmes établissent donc un procès verbal avec... prise des empreintes digitales, on croit rêver! Cela vaudra au prospecteur d'être convoqué par le Procureur, on ne connaît encore la suite donnée à ce dossier.

On peu néanmoins se poser la question de cette dérive, mais où va t-on ! Que de temps perdu, de personnes terrorisées, de fonctionnaires occupés, d'argent gaspillé... c'est honteux.

Les très nombreux faits divers repris chaque jour dans nos quotidiens démontrent que le contrôle qui émane d'une simple détection peut avoir les mêmes conséquences que le vol à l'arraché, détenir de la drogue ou se faire pincer pour un cambriolage. Les autorités appliquent des sanctions à leur convenance sans se soucier des textes existants. C'est du grand n'importe quoi et c'est en partie de votre faute Monsieur Desforges, vous devez en être très fier car vous n'existez qu'au travers de cela.

Respectez donc les droits des prospecteurs et le dialogue grandira. Sachez qu'il y a des prospecteurs dans la plupart des corps de métier de la fonction publique et du privé, des médecins, gendarmes, policiers, avocats, des enfants, des adolescents mais aussi de très nombreux retraités qui prospectent et respectent la loi qui encadre la détection. Vous voulez tous les faire arrêter, leur supprimer leur bouffée d'oxygène ?

Savez vous que Jean-François Deniau, Académicien, était un fin prospecteur et qu'il aimait retrouver les

traces du passé avec ses petits enfants ? Non, ça vous ne le savez certainement pas comme beaucoup d'autres choses ! Mais l'auriez vous fait arrêter ?

La prospection, c'est une façon de s'évader, de rêver un peu, un loisir qui permet une petite aventure juste en bas de chez soi, une bouffée d'oxygène dans ce monde qui diffuse du stress et peu de choses positives.

Si le rêve peut permettre de trouver un trésor, j'adhère immédiatement car ce ne sont pas vos façons de vous interposer aux prospecteurs par tous moyens qui changeront quelque chose pour nous. Nous ne nous laisserons pas intimider, me concernant je suis et je resterais toujours un prospecteur Monsieur Desforges!

Sachez que « **Le rêve est permis à tout le monde** » et que cela ne rime pas automatiquement avec archéologie, que le « PATRIMOINE » ne vous appartient pas Monsieur Desforges.

Nous aimerions sensibiliser les medias, hommes politiques, gendarmes sur le fait que ce monsieur n'est absolument pas crédible et que chacun se renseigne, sur la véritable personnalité de ce fanfaron qui s'auto-gratule « défenseur du patrimoine » alors qu'il n'est rien ! Que chacun renseigne les autres sur les textes de lois qui encadrent notre loisir pour faire un grand pas en avant.

Un archéologue licencié pour incompétence

L'HAPPAH essaie de se hisser au premier rang depuis un certain nombre d'années pour essayer de faire interdire l'utilisation des détecteurs de métaux. En fait c'est une bande de quelques épileptiques et d'une vingtaine de délateurs qui manifestent une hyperactivité paroxystique lorsqu'on prononce le mot « détecteur de métaux ». On a pu les voir œuvrer dans une émission télé ou sur quelques pages de quotidiens. Les méthodes font vomir, et c'est très certainement la seule façon qu'ils ont trouvé pour pouvoir exister. Ces dangereux individus n'hésitent pas à se substituer aux gendarmes lorsqu'ils aperçoivent une personne équipée d'un détecteur de métaux. Vous n'avez aucun droit, aucun pouvoir, sur qui que ce soit monsieur Desforges, vous avez été licencié par la DRASH pour incompétence « semble t-il » et désavoué par un grand nombre d'archéologues. Une faute que l'on aimerait bien connaître et je ne pense pas que ce soit pour avoir chahuté de petites stagiaires ou cassé des vestiges comme il est fait mention sur ce lien (<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/inrap-jean-paul-jacob-reintegrez-jean-david-desforges-archeologue-licencie-pour-incompetence>) mais sait-on jamais, les rumeurs Monsieur Desforges, vous savez les rumeurs !

Cette association regroupe des délinquants qui ne

se soucient guère de la forme de nos recherches et du type de personne qu'ils interpellent, retraités, enfants, adolescents. Pour ma part, je préfère voir un gamin dans les bois avec son détecteur, s'intéresser aux objets qu'il trouve plutôt que de le voir tourner en rond et faire des conneries! Concernant les retraités, ils retrouvent un second souffle, un loisir passionnant qui devrait même être pris en charge par la sécurité sociale, tellement ils se portent bien. Cela leur permet, même en fin de mois, de remplir une petite tirelire. Ils ne vous doivent rien Monsieur Desforges, mais sans doute avez vous quelque chose à dire !

Dans cette association, ils ne connaissent que les mots : « **répression, interdiction et délation** » au lieu « **d'éducation, sensibilisation et partage des connaissances** ». Ils ont une autre idée de la législation qui entoure l'utilisation des détecteurs de métaux, ils appliquent leurs règles en l'interdisant tout simplement.

Il est temps de se regrouper pour défendre notre loisir et notre liberté en informant les autorités, les médias, les Maires et Députés, les gendarmeries de l'obsession de deux ou trois individus qui ne sont pas crédibles.

Monsieur Desforges est certes très représentatif de la cause qu'il défend car il ne représente pas grand chose. Après s'être fait banni des services archéologiques, sa seule raison d'essayer d'exister, consiste de s'en prendre aux prospecteurs pour défendre son honorable cause. C'est relativement simple, c'est sa petite niche à lui, la seule qui lui reste!

Sur le site de cette association, un compteur affiche un nombre « aléatoire » d'objets pillés par jour, depuis le décret du 19 août 1991. On croit une nouvelle fois rêver devant de telles affirmations fantaisistes et totalement inutiles. Puisqu'il est permis de raconter n'importe quoi, je peux contribuer à cet inventaire en vous demandant si vous avez aussi comptabilisé les objets que vous détenez encore chez vous Monsieur Desforges, ceux que vous avez cassés en accusant les autres ou encore ceux offerts ou vendus !

Nous avons revu et corrigé votre calculateur, un logiciel repris sur un site anglais, encore une fois vous n'avez rien inventé Monsieur Desforges. En fait, vous pouvez compter 150000 prospecteurs actifs, on est donc plus proche de 175 461 900 objets pillés et non pas 11 697 692. C'est à dire plus que peut contenir l'ensemble des Musées Archéologiques Nationaux. Vous déconnez vraiment Monsieur Desforges!

Ne vous méprenez pas, nous n'avons absolument rien contre les Archéologues, bien au contraire, nous espérons simplement que le plus grand nombre ne valident pas ses idées extrêmes. Nous respectons sans limite le travail qu'accomplissent les archéologues et sommes tout aussi respectueux du

patrimoine qu'eux. Il nous arrive de collaborer pour différentes raisons, dans le choix d'un matériel et la façon de bien l'utiliser par exemple. Nous soutenons leurs causes et bien plus lorsqu'il s'agit de pillages organisés sur des fouilles en cours comme cela a été le cas dans la Nièvre, dans l'Hérault ou ailleurs comme le rapporte le numéro 360 « Les Dossiers de d'archéologie ». Nous aimerions pouvoir aider à combattre ce fléau en éradiquant le plus grand nombre de ces braconniers, ces désaxés dont il semble que certains résident vraisemblablement en France mais que d'autres viennent de l'étranger. Mais ne vous trompez pas de cible, laissez les 150 000 prospecteurs actifs pratiquer tranquillement leur loisir en France.

Nous sommes néanmoins beaucoup plus circonspects lorsque certains archéologues critiquent le fait que des trésors puissent être trouvés au détecteur de métaux. Des condamnations injustifiées qui s'ensuivent alors que ces prospecteurs/inventeurs de trésors ne le méritent pas. Ces sanctions n'émanent pas toujours directement des instances archéologiques, mais elles sont généralement appuyées et approuvées. Il est clair que le civisme ne paye pas dans notre pays !

Les prospecteurs ne veulent absolument pas se substituer aux archéologues, nous aimerions simplement être mieux considérés lorsque dans le cadre d'une détection de loisir nous pouvons être amenés à découvrir, par hasard*, un objet pouvant intéresser l'histoire ou l'archéologie. De pouvoir faire une déclaration pour enrichir les connaissances de chacun, cela n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Nous pensons que l'intérêt financier du bien trouvé l'emporte sur son intérêt archéologique et historique. La récompense est un obstacle financier, même la considération n'existe plus. Dites nous simplement comment nous devons nous y prendre, mais ne nous prenez pas pour des imbéciles.

Il y a néanmoins quelques exceptions, lorsque deux personnes se rencontrent avec respect et intelligence.

Le trésor de Mathay

Le trésor de Mathay découvert dans le département du Doubs en est le parfait exemple. 2500 pièces constituant des parures en or et bronze datant de 1000 ans avant JC ont été découverts par Eric Rébert, un prospecteur.

Eh oui Monsieur Desforges!

Il a immédiatement fait état de la découverte aux services archéologiques en laissant le « trésor » en l'état. A moins de deux mètres de l'endroit où le trésor a été découvert, des travaux de débardage étaient en cours et il aurait pu disparaître à jamais. Les services archéologiques reconnaissent que : le

trésor de Mathay est entré dans l'histoire. A chaque fois qu'on écrira quelque chose sur la période 1000 ans avant Jésus Christ, il faudra citer Mathay et son trésor, c'est incontournable !

Pourquoi ces exemples de trésors trouvés par des prospecteurs ne sont-ils jamais repris ?



Le trésor de Mathay

source <http://www.franceculture.fr>

Le Sarcophage Gallo-Romain de Cenon

Le Sarcophage Gallo-Romain en plomb découvert par un prospecteur sur les hauteurs de Bordeaux, à Cenon très exactement. La découverte a immédiatement été déclarée à la Mairie qui a prévenu la Direction Régionale des Antiquités Historiques pour procéder rapidement à des fouilles.



Le trésor de Graincourt-lès-Havrincourt

Le trésor de Moïse Dilly, où le fameux trésor de Graincourt-lès-Havrincourt, découvert au détecteur. Une dizaine d'objets plus extraordinaires les uns que les autres. De la vaisselle en argent finement décorée pour certains plats, récipient, coupe, plateau, gobelet de l'époque romaine. Exposé au Musée du Louvre. C'est comme cela que les prospecteurs peuvent servir l'archéologie sans se substituer aux archéologues. Trouver des objets ou des trésors par hasard, dans des endroits qu'ils ne fouilleront jamais et qui peuvent disparaître dans une décharge en quelques secondes après avoir



*Musée
du
Louvre*

séjournés pendant plus de 3000 ans
Avez vous des commentaires à faire Monsieur Desforges ?

Il suffit d'observer comment cela se passe en Angleterre pour comprendre que l'intérêt des uns fait le bonheur des autres. Que la presse britannique salut régulièrement les extraordinaires découvertes réalisées par hasard au détecteur de métaux (Trésor de Frome, 2 trésors dans le comté du Staffordshire, trésor de Hoxne, trésor de Jersey, trésor de Hertfordshire, etc...). Ces découvertes enrichissent le patrimoine, la connaissance et font avancer l'histoire à grands pas pour le plaisir et la joie de tous. Depuis 1998, le P.A.S. (Portable Antiquities Scheme) organisation chargée de collecter les informations sur les objets et monnaies découverts au détecteur de métaux en recense 818000 en 2012. En France c'est une déconfiture pour les trésors déclarés dans le plus grand respect, avec ou sans détecteur. Pour les monnaies ou objets, ce n'est pas mieux, vous avez toutes les chances que cela se traduise par un dépôt de plainte ou dans une gendarmerie, c'est honteux !

Nous citerons le trésor de Bouc, le Trésor du Mans mais aussi la découverte du corps d'Alain Fournier*.
*De son vrai prénom Henry Alban Fournier, journaliste, écrivain, notamment auteur du «Grand Meaulnes» disparaît sur le front le 22 septembre 1914. Ses restes ainsi que ceux de ses compagnons d'armes seront découverts dans une fosse commune en 1991 par un prospecteur. Ils reposent désormais au cimetière militaire de Saint-Remy-la-Calonne dans le département de la Meuse.

Pour ce dernier cas, lorsque qu'il a été établi qu'il s'agissait bien du corps d'Alain Fournier, les services





<http://lagrandequerre.cultureforum.net>

archéologiques se sont appropriés la découverte auprès des medias alors que le prospecteur qui a révélé l'endroit après des années de recherches, a été totalement occulté. Nous avons insisté pour que le quotidien rétablisse la réalité. Qui d'autre qu'un prospecteur passionné aurait pu effectuer cette enquête qui n'intéressait personne !

En France, on ne met pas en avant les découvertes réalisées au détecteur de métaux, quelle que soit la richesse ou l'importance de la découverte, c'est une certitude! On ne veut absolument pas populariser la détection, d'où ces mensonges ou projets de Loi qui tentent de faire croire que nous sommes tous des pilliers et un danger pour le patrimoine.

Il est coutumier d'importuner et de léser les prospecteurs/inventeurs au plus haut point, en leur causant des problèmes irrémédiables.

Si vous déclarer deux ou trois petits Constantins que vous venez de trouver, des monnaies sans un réel intérêt, que l'on peut comparer à notre 5F Napoléon III, les archéologues mentionneront auprès des medias « il pillait le patrimoine, des monnaies antiques du IV siècle retrouvées dans ses poches». En fait ces monnaies sont tellement nombreuses que l'on peut en trouver partout, elles n'intéressent pas grand monde, pas même les archéologues avec qui j'ai eu l'occasion d'en discuter. D'autres nous prouverons le contraire en lisant ces lignes, juste pour nous contredire en mentionnant que c'est inacceptable d'écrire de telles choses, mais c'est malheureusement la réalité.

Le Trésor de Boucq

L'histoire de monsieur Fontenay avec le «trésor de Bouc » ainsi que le Trésor du Mans découvert par Marie Claude sont

<http://couteaux.clicforum.com>

encore dans nos mémoires et n'incitent personne à faire état d'une découverte aujourd'hui. Pourtant, je peux vous affirmer que les trésors existent pour en avoir vu quelques-uns, dont certains qu'il faut voir pour y croire. Les conseillers ne sont pas les payeurs, mais quelques-uns ont fini entre les mains d'éminents spécialistes du CNRS pour étude, en toute « discrétion ». C'est un des rares organismes d'état qui a compris (il y a une quinzaine d'années cela se passait ainsi) que pour voir et étudier des trésors découverts par hasard, il fallait établir des protocoles moins rigides pour inciter les uns ou les autres à les déclarer.

Malgré certaines de nos recommandations, d'autres ont préféré garder le silence par peur de représailles. C'est malheureux mais c'est comme ça, c'est « enterré » pour tout le monde. Chacun est libre de faire comme il veut et ce n'est pas dans nos habitudes de faire de la délation.

Louis Pol Delestrée, le plus grand spécialiste des monnaies gauloises au monde avec Marcel Tache, déclare justement dans les pages du parisien du 2 novembre 2013 que, « sans l'aide et les connaissances des prospecteurs, je n'aurais jamais autant publié ». L.P. Delestré, c'est quatre volumes pour des centaines de monnaies gauloises d'exception et répertoriées. C'est une forme de patrimoine à lui tout seul, des connaissances que personne d'autre ne peut prétendre avoir aujourd'hui. Quelle est votre part pour l'archéologie Monsieur Desforges, avez vous publié quoi que ce soit pour enrichir notre patrimoine?

Devons nous interdire la chasse ou la pêche du fait de la présence de braconniers ? Arrêter de faire rouler les voitures parce que certains dépassent les vitesses autorisées? La détection parce qu'une bande d'hurluberlus ahuris décrète que tous les prospecteurs sont des braconniers ?





Il sera, quoi qu'il arrive la propriété de la Couronne Britannique. Les archéologues ont décrit le fabuleux trésor en employant de nombreux superlatifs « un véritable trésor digne du tombeau du pharaon Toutankhamon » et surtout « un joyau de l'art anglo-saxon » datant du VII^e siècle.

Les larmes aux yeux, les archéologues n'ont à aucun moment décrié le prospecteur, bien au contraire. Un butin estimé à 1 185 000 euros (ramené ensuite à presque 4 millions d'euros). Il est composé de 1 345 objets : des bagues, des broches, des épingles



<http://www.encre-et-lumiere.com>

Qu'ils soient ouvriers, prospecteurs, agriculteurs, promeneurs, sur leurs terres ou pas, vous comprendrez pourquoi certaines personnes ont peur de faire état d'une découverte.

Une chose est sûre, les braconniers continueront à braconner malgré les sanctions prévues aux contrevenants. Ce n'est pas en interdisant la détection que les choses changeront, les braconniers s'équiperont et prendront des mesures en conséquence.

Trésors Anglais / Français:

La comparaison

Les trésors Anglais sont chiffrés puisqu'ils sont généralement destinés à la vente pour enrichir des collections publiques ou privées. A notre goût ce n'est pas l'élément le plus important, ce qu'il faut retenir, c'est de pouvoir faire état d'une découverte, qu'elle que soit sa nature en étant considéré, sans être agressé ou volé.

Un Trésor dans le Staffordshire

Terry Herbert, 55 ans à l'époque de sa découverte en Angleterre dans un champ dans le Staffordshire, s'amuse avec les badots qui lui demandent si il trouve des trésors. Ce trésor il le trouvera quelques heures plus tard en sortant des kilos d'or et d'argent du sol.

En vertu des lois britanniques, régissant la découverte des trésors antiques, personne ne doit être en mesure d'en revendiquer la propriété pour en obtenir la moitié. La valeur du butin est ensuite partagée avec le propriétaire du terrain. Ce trésor sera restauré au Musée de Birmingham avant de rejoindre le British Museum à Londres pour y être analysé par les archéologues pendant une bonne vingtaine d'années.



<http://www.armae.com>

<http://commons.wikimedia.org>

à vêtements mais surtout une incroyable collection de pommeaux d'épées d'apparat décorés de grenats. Pas moins de 5 kg d'or et plus de 2 kg d'argent ont été extraits par Terry Herbert.

Le casque romain.

En 2010, un prospecteur Anglais découvre une soixantaine de morceaux de métal. Après une reconstitution, restauration il s'avère que c'est un incroyable casque de cavalerie Romain.

Vendu pour 2,5 millions €

Le Trésor de Hoxne

Le trésor de Hoxne est le plus grand trésor de la fin de l'époque romaine découvert en grande Bretagne en 1992 par un prospecteur. Il a été découvert dans le champ d'une ferme, au sud-ouest du village de Hoxne dans le Suffolk le 16 Novembre 1992. Peter Whatling, propriétaire du champ, avait demandé à son ami Eric Lawes, un jardinier retraité et prospecteur amateur, de l'aider à chercher un marteau égaré. C'est en le cherchant qu'il découvrit de nombreuses cuillères en argent, de l'or, des bijoux et de nombreuses pièces. Il alerta le

Suffolk County Council et les policiers pour faire état de sa découverte. Le trésor estimé à 1,75 millions de livres sterling sera finalement estimé à 3 millions de livres sterling. Eric Lawes se partagera avec son ami fermier la moitié de la valeur du trésor.

En France

En France, le fabuleux petit trésor de Boucq ou « comment spolier un trésor ».

Lorsque Louis Fontenay se promène avec son ami dans un petit parc situé proche d'une aire de pique-nique en 1997, qu'elle ne fut pas sa surprise de découvrir à fleur de terre un petit pot en terre contenant 200 pièces d'or de Louis XIII et Louis XIV et quelques monnaies espagnoles datant du XVI.

Ils font état de leur découverte à la mairie, et convoqués le mois suivant. Ce jour là, l'accueil est glacial, sont présents les services archéologiques, le trésorier de Toul et les gendarmes. En échange du trésor confié « pour étude » ils perçoivent 200 francs pour l'ensemble des monnaies confiées, 1 franc par monnaie. Bien entendu, vous connaissez la fin de l'histoire, une plainte sera déposée contre eux pour fouilles illégales avec un détecteur de métaux. On essaiera même de faire croire à tout le monde qu'ils étaient sur un site classé... classé juste après la découverte, c'est honteux ! Ce n'était pas un site archéologique et sans monsieur Fontenay, il est peu probable que ce trésor puisse être découvert un jour. Son civisme n'a pas été récompensé. Si ce trésor avait été découvert par quelqu'un d'autre, l'aurait-il déclaré ? Cette histoire est vraiment malheureuse. Elle nous dispense de déclarer un trésor, à moins d'être un peu maso. Vous devez savoir que le collègue de Monsieur Fontenay qui était malade avant les faits, avait retrouvé une forme semi-olympique depuis qu'il prospectait. Suite à cet acharnement qu'on subit les deux prospecteurs, tout le monde s'accorde à dire que son ami décédera quelques mois plus tard, prématurément... Monsieur Fontenay d'un âge respectueux a désormais un casier judiciaire. Cela

ne choque t-il personne ?

Les faits:

Découverte du trésor le 15 avril 1997, décompte du trésor, identification des monnaies par Monsieur Fontenay.

24 avril 1997: déclaration du trésor à la Mairie

28 Mai 1997: rendez-vous avec Monsieur Le Maire. Confiscation des monnaies.

2 sept 1997: le conservateur régional stipule qu'il n'est pas opportun d'engager des poursuites. Sur le procès-verbal les gendarmes mentionnent : la recherche avec détecteur s'est effectuée dans le cadre d'un loisir qui permet, avant tout, de se détendre et de faire des sorties en plein air.

18 septembre 1997: l'affaire semble classée

Mois de mars 1998: le commissariat de Neuves Maisons fait une enquête de voisinage pour connaître les habitudes des prospecteurs, les personnes qu'ils fréquentent, ce qu'ils font dans une journée... « Incroyable non ! »

1999: décès de son collègue Jacques Royer

1999: se faisant traité de délinquant il perd son procès

19 octobre 2000: il perd en appel et il est condamné à payer 10000 francs ainsi que 3000 à la mairie de Boucq.

26 juin 2001: la cour de cassation confirme le jugement.

2003: le maire de Boucq très apprécié et favorable au partage du trésor avec Fontenay quelques mois après la découverte... tue ses 3 fils et se suicide.

2009: le trésor est vendu...pour de l'argent, sans respect de la personne, une spoliation comme au temps des Rois. Un bon reportage télé sur TF1 en 2011 «Grands Reportages» a traité le sujet avec des images choquantes et touchantes.

2011: Un moment très touchant où l'on peut voir Monsieur Fontenay recevoir deux monnaies rachetées par un collectif de soutien. <http://www.youtube.com/watch?v=5OU8BUkD3U>

Plus de détails sur : http://www.tresordupatrimoine.fr/content/104-tresor_de_boucq

Définition et propriété d'un trésor

La définition et la propriété d'un trésor est la suivante : « La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fond. Si le trésor est trouvé dans le fond d'autrui, il appartient, pour moitié, à celui qui l'a découvert et pour l'autre moitié au propriétaire du fond. Un trésor, c'est toute chose cachée, enfouie, sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découvert par le pur effet du hasard ». Aucun texte ne mentionne que le fait d'utiliser un détecteur de métaux et trouver un trésor, invalide la loi du partage. Vous pouvez découvrir un trésor par pur effet du hasard avec un détecteur de métaux, en cherchant un marteau par exemple comme l'ont fait nos amis anglais.

En réponse à une question posée et publiée au J.O.



du 02/07/2013 il est établi que « La jurisprudence pénale, y compris des décisions très récentes, a régulièrement confirmé que les découvertes d'objets archéologiques consécutives à l'utilisation de détecteurs de métaux ne pouvaient pas être qualifiées de découvertes fortuites dans la mesure où la mise en oeuvre des appareils de détection nécessaires impliquait l'intention de trouver et ne pouvait relever du hasard.

C'est en partie avec le trésor de Boucq que cette jurisprudence peut s'appliquer. Un jugement pour valider certaines décisions de justice dans le domaine des découvertes réalisées au détecteur de métaux.

J'aimerais que l'on m'explique !

Si monsieur Fontenay avait su ou se trouvait le trésor, il n'aurait pas eu besoin d'un détecteur de métaux ! Sans détecteur, cela aurait-il été le simple fait du hasard ?

Cette découverte, comme beaucoup d'autres, relève bien du hasard et démontre qu'un détecteur aide à la détection d'objets métalliques sans savoir où ils se situent et ce que l'on va trouver.

Si nous savons où se situent les trésors nous n'aurions pas besoin de détecteurs. Non, ou nous sommes des imbéciles ?

Un « petit » trésor spolié pour établir une certaine jurisprudence qui aura des conséquences sur des trésors beaucoup plus importants, c'est certain, cela s'est déjà vérifié dans le passé, alors ne parlons pas de l'avenir.

De fabuleux trésors que personne ne verra jamais, quelle que soit la façon dont ils auront été découverts. En tout état de cause, aujourd'hui il est préférable lorsque l'on découvre un trésor, de faire comme le petit Adrien âgé d'un peu plus de deux ans en 1997. C'est en grattant le sol avec une petite branche en forêt de Montmorency qu'il découvre « par hasard » avec son papa, un trésor composé de 400 pièces en argent. Un trésor d'une valeur de 66000€. On pourra lire chez des spécialistes de la vente numismatique et dans la presse « une main innocente et beaucoup de civisme ». Moi je vous dis que c'est une belle histoire pour tout le monde... et qu'ils ont bien joué le coup !

Le trésor du Mans

Le trésor du Mans, un fabuleux trésor de monnaies gauloises découvert sur les bords de l'Huisne, une rivière qui arrose la ville du Mans, défraye toujours la chronique. Le jour où les inventeurs déposent le trésor à la Mairie pour le déclarer, tout le monde

s'accorde à les féliciter. On lira même en gros titre dans la presse « le Trésor des Sablons, un trésor exemplaire ». Mais au fur et à mesure que les jours, les mois puis les années passent, les autorités, aidées par des archéologues sans scrupules et très intéressés cherchent à spolier la part du trésor aux inventeurs. En fait, ils couperont le RMI à ce couple de chômeurs qui a deux enfants. Puis viendront les coupures d'électricité ainsi que de nombreux autres problèmes. Antoine Béguin, avocat spécialisé dans le droit au trésor finira après cinq années de procédures à faire restituer la part qui revient aux inventeurs.



Le blog de Maître Antoine BEGUIN

Ceux qui ne connaissent pas la fin de l'histoire apprendront que Stéphane, le mari de Marie Claude, totalement déprimé par cette longue procédure, finira par mettre fin à ces jours devant ses enfants. Cela ne choque-t-il personne ?

Le trésor de Patrice

Le Trésor de Patrice Traber-Seer, un jeune Lorrain qui se promène sur un chemin communal avec son détecteur de métaux. Apercevant sur le sol quelques pièces anciennes, il soulève une pierre plate et découvre un chaudron rempli de monnaies en bronze du Bas-Empire romain, du IIIe et du IVe siècle après Jésus-Christ.

Le maire de Pierreville (Meurthe-et-Moselle) est prévenu. Il s'agit d'un dépôt monétaire d'une grande valeur historique. Les archéologues accourent et essayeront de dissuader le Maire de ne pas partager le trésor avec l'inventeur et de déposer une plainte contre lui. Le Maire étant le premier gendarme du village, tranchera en récompensant Patrice avec la moitié du trésor.



Avec des maires cencés et responsables, il y a parfois des histoires qui se terminent bien!

Economie

Comme le relief économique se porte excessivement bien en France depuis quelques années, nous pouvons évoquer celui de la détection et les activités qui l'entourent. Tout d'abord, le commerce des détecteurs de métaux emploie plus d'une centaine de personnes en France. Économiquement, la TVA et les impôts collectés sur la vente des détecteurs de métaux se montent pour l'ensemble des quinze plus importantes sociétés à plusieurs millions d'euros chaque année. Elle serait beaucoup plus importante si les détecteurs achetés à l'étranger étaient mieux contrôlés et taxés par les douanes, mais ça, c'est une autre histoire.

La vente des détecteurs n'est pas la seule source économique, vous pouvez aussi compter les magasins et fabricants d'articles numismatiques, étuis ou plateaux pour ranger les monnaies, loupes, outils de nettoyage, balances, piles... Pelles, piochon, dynamite (je plaisante pour la dynamite), casques hifi, vêtements, chaussons... Des milliers d'ouvrages, livres, magazines traitant de la monnaie, de l'histoire, d'études et recueils archéologiques sont achetés chaque année par de nombreux prospecteurs. J'espère qu'il n'est pas interdit de s'instruire et j'en profite pour ouvrir une petite parenthèse: « les livres qui traitent d'objets archéologiques ou monnaies anciennes, permettent au prospecteur de s'instruire mais aussi d'identifier des objets qu'il serait à même de découvrir par hasard sans avoir l'intention de les chercher...bien entendu ! Ce n'est pas anodin puisque la démarche suivante est de faire état d'une découverte aux services concernés si l'objet découvert intéresse l'histoire ». Malheureusement, la plupart des archéologues ne veulent pas toujours cautionner cette action », la répression est toujours d'actualité.

Vous pouvez aussi compter les dizaines de milliers de colis qui transitent par la poste ou autres transporteurs. Si nous allons plus loin, photocopieuse et papiers, ordinateurs, téléphone, logiciels, EDF, téléphonie...etc. La liste est longue mais il est important de souligner que ces sociétés spécialisées ont déboursé plusieurs dizaines de millions de d'euros en impôts et TVA ces dix dernières années. C'est loin d'être négligeable pour un petit loisir qui ne coûte rien à personne.

En ce qui concerne les auto-entrepreneurs qui fleurissent dans de nombreux corps de métier, y compris dans la vente des détecteurs de métaux, ces personnes cumulent des activités sans réels intérêts pour la société puisqu'ils ne créent pas de l'emploi. Chauffeur ou infirmier la journée, vendeur de détecteurs de métaux le soir dans leur salon. Je considère qu'ils sont dangereux pour l'archéologie dans la mesure où ils ne prodiguent aucun conseils

sur la législation et les risques encourus. Ce sont des informations que prodiguent les responsables de boutiques spécialisées qui ont pignon sur rue.

J'assume, je crie haut et fort en affirmant l'inverse

Enfin et pour finir nous abordons une action de la pollution que certains prospecteurs constatent. A l'heure où l'on considère les prospecteurs comme des pilleurs, j'assume et je crie haut et fort en affirmant l'inverse. Les prospecteurs contribuent à la sauvegarde de notre patrimoine car les trésors ne sont pas tous faits d'or et d'argent ou de pots de centaine de milliers de monnaies.

Il y a une trentaine d'années, lorsque je découvrais une vingtaine de monnaies (isolées les unes des autres Monsieur Desforges, mais anciennes, bien évidemment !) le constat était le suivant. Une dizaine étaient en bon état, sept dans un état moyen et les trois dernières en très mauvais état. En fait, ces trois dernières monnaies commençaient déjà à souffrir de l'industrialisation. Après quelques heures à restaurer ces monnaies, elles retrouveront un aspect beaucoup plus intéressant et surtout elles ne se dégraderont plus.

L'autre réalité Monsieur Desforges, en admettant que votre compteur affiche la vérité avec 11,696,692 objets pillés. Vous en faites quoi ? Vous les restaurez et vous les classez ou vous les placez dans un tiroir avec les encombrants ? Nous sommes nombreux à savoir que ces objets communs ne vous intéressent pas Monsieur Desforges !

Aujourd'hui, la multiplication des engrais utilisés, la pollution, le souffre dans l'atmosphère qui génèrent les pluies acides sont une catastrophe pour les objets situés dans le sol et plus particulièrement pour les monnaies, objets qui se situent dans la couche des trente à quarante premiers centimètres.

Cet ensemble de pollution engendre des dégâts visibles et considérables sur les végétaux mais aussi sur certains bâtiments. Si l'on parle aujourd'hui de 240 000km² de forêts en danger, c'est un aspect visible que l'on ne peut pas ignorer et dont nous pouvons mesurer l'importance. Dans le sol, c'est une autre histoire, à part ce constat que j'ai établi il y a une trentaine d'années, personne n'en parle, pas même les services archéologiques. Il n'est pas considéré car il est d'apparence... invisible. Un constat totalement occulté mais inquiétant qui ne cesse de progresser et qui ressemble à une extinction totale et inévitable d'objets situés dans cette couche.

Pour confirmer cette analyse aujourd'hui, sur vingt monnaies découvertes, trois seulement seront sauvées.

C'est assez alarmant de constater que des monnaies qui ont résisté pendant 3000 ans et se sont même bonifiées avec le temps, (dans le jargon de la numismatique on parle d'une « patine

», une oxydation naturelle très lente qui enveloppe et protège l'objet, permet aussi de l'authentifier) auront été gangrenées en une trentaine d'années par les actions de l'homme, la pollution ! Une véritable hécatombe que plus personne ne peut arrêter. Je pense qu'une étude sur le sujet devrait être demandée car dans une vingtaine d'années, au rythme où cela va, tous ces objets n'auront plus aucune valeur numismatique, scientifique, historique dans la mesure où ces monnaies, objets, ne seront plus identifiables. De vraies savonnettes quoi ! On connaît aussi aujourd'hui les effets dévastateurs des pesticides et autres pollutions responsables de la diminution, voire disparition d'espèces animales et végétales. Eh bien, ajoutons les monnaies !

Conclusion

Avant toute chose, il est utile de rappeler que les détecteurs n'ont pas les performances indiquées par certains revendeurs et fabricants, elles sont bien inférieures. Lorsque des fouilles sont réalisées sur un terrain, la profondeur du décapage est dix fois supérieure à la capacité d'un détecteur. La terre décapée finit la plupart du temps étalée par les bulldozers dans le même champs, déposée dans une décharge ou sur une zone en réhabilitation. Ces couches hautement bouleversées finissent bien loin de l'endroit où elles ont été extraites. Comme par exemple en bordure de Garonne. Il y a une vingtaine d'années, nous avons trouvé dans ces terres déportées, des dizaines de monnaies romaines délaissées. Elles n'avaient, semble-t-il aucune importance mais il est plus probable qu'elles devaient se situer dans la couche de décapage. La profondeur de ces premières couches vont bien au-delà des capacités d'un détecteur de métaux. Que l'on ne nous accuse pas de prélever des monnaies qui empêchent la datation d'un site dans



lequel elles se trouvaient à l'origine. Aujourd'hui se dresse le plus important centre commercial de Bordeaux.

Attention, je ne défends pas la thèse selon laquelle les prospecteurs peuvent prospecter sur des chantiers de fouilles, cela est inacceptable et doit être sévèrement condamné. Je pense qu'il est simplement permis de traverser un champ et si l'on y découvre des monnaies, de pouvoir faire une déclaration en toute sérénité lorsqu'elles présentent un intérêt archéologique. Le plus grand nombre des prospecteurs ne peuvent pas avoir un autre langage que celui-là.

Malheureusement on ne nous incite pas à le faire, dans la mesure où il y a presque toujours, un retour de bâton.

Il serait peut-être utile de nommer un responsable, un médiateur, de créer un site internet pour déposer la photo d'une découverte. Cela pourrait permettre d'établir un lien avec le prospecteur et sa découverte ...sans être persécuté.



Nous pensons que la loi qui encadre l'utilisation des détecteurs de métaux est adaptée pour les uns et les autres. Il est cependant très important qu'elle soit bien appliquée, bien interprétée par les uns et les autres et sans abus. Ce qui n'est actuellement pas le cas avec l'HAPPAH.

Il serait important et nécessaire à nos yeux, d'établir et faire imprimer un petit livret officiel de la détection, format portefeuille et paraphé par les autorités compétentes. Un petit guide simple reprenant les textes essentiels mais aussi quelques exemples pour expliquer ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut



pas faire.

Il pourrait être financé par les fabricants et importateurs de détecteurs de métaux.

Cela pourrai éviter aux uns ou aux autres de se faire abuser. Dans le cadre de certaines découvertes, il est nécessaire de récompenser le civisme pour inciter les personnes à déclarer trésors et monnaies plutôt que de réprimander et de pousser à la « clandestinité ». Les plus jeunes prospecteurs, que l'on ne peut pas qualifier de pilleurs, doivent être orientés et sensibilisés à l'histoire et au respect de notre patrimoine, cela me semble important pour l'avenir. Certains parents ont remarqué que leurs enfants qui ne s'intéressaient pas à l'histoire à l'école, connaîtront tout, ou presque tout, de Napoléon lorsqu'ils trouveront une monnaie du premier empire. Est-ce un crime ?

Toute détection sur un site archéologique en fouille doit être impérativement condamné.

Même si cela n'est que mon opinion personnelle, que le sujet est tabou, j'aimerais que l'on m'explique qu'elle est l'incidence de promener son détecteur (avec l'autorisation de l'archéologue local) sur un champ où jadis de petites fouilles ont été menées. Je sais qu'un certain nombre d'archéologues partagent ce point de vue et l'appliquent...

Si le site a bien été fouillé, certe il ne restera plus rien. Dans le cas contraire, soit on laisse ces monnaies qui seront obligatoirement condamnées par la pollution et les engrais, soit on accepte qu'elles soient découvertes pour enrichir les connaissances de chacun.

Il grand temps de faire entendre l'avis des spécialistes de la détection et des utilisateurs de détecteurs de métaux qui adhèrent aux 3 R:

Responsable - Raisonnable - Respectueux

Ce que je souhaite, que je considère comme très important, c'est de défendre mon loisir. De pouvoir pratiquer la détection en toute liberté sans avoir à me justifier auprès des uns ou des autres.

Pour que tout à chacun puisse bien assimiler les codes, les droits et les devoirs des prospecteurs, diffusez au plus grand nombre ce document qui permettra de faire connaître et reconnaître notre sympathique loisir.

Fondateur de Planète Détection

Alain Cloarec

